

La mixité sociale par voie d'inscription?



Photo: François TEFNIN

Quand ces lignes paraîtront, les inscriptions des élèves non prioritaires devraient se clôturer en 1^{re} secondaire. Nombreux sont ceux qui n'ont pas attendu ce moment pour faire entendre leur voix et dire ce qu'ils pensent des mesures en vigueur. Suivant de près l'évolution de ce dossier, le SeGEC a souligné à maintes reprises, notamment lors de la campagne de sensibilisation des parlementaires de mai dernier et dans les communiqués de presse antérieurs, les difficultés engendrées par les différentes moutures d'un projet qui, s'il est généreux dans ses intentions, pêche par la manière dont celles-ci sont mises en pratique.

Le nouveau décret "mixité" est, en effet, très complexe et reste difficile à expliquer aux parents et à appliquer dans les écoles. L'inacceptabilité sociale du tirage au sort exprimée par des parents et les inscriptions multiples qu'il engendre rendent difficile l'organisation de la prochaine rentrée scolaire. Le SeGEC continue d'étudier avec les directions d'écoles la manière de réduire autant que faire se peut les désagréments induits. Dans ce cadre, les procédures initiées dans les diocèses visent à permettre de gérer collectivement la problématique des inscriptions multiples. À l'issue de cette année scolaire, il conviendra d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.

Prenant la mesure des difficultés réelles posées par l'application du décret dans les établissements scolaires, d'aucuns voudraient mettre en place une centralisation accrue des inscriptions qui mettrait à mal, une fois encore et de manière inappropriée, la responsabilité et l'autonomie des établissements.

En analysant au plus près de la réalité la mise en œuvre des dispositions actuelles, il sera primordial d'en réaliser une évaluation lucide et sans parti pris, en tenant compte des réalités de terrain telles qu'elles sont effectivement vécues par les différents acteurs. Il conviendra d'observer auprès de l'ensemble des écoles les effets réels des mesures qui ont été prises, rappelons-le, pour mettre fin à quelques situations jugées inacceptables dans une très petite minorité d'écoles et au mépris des dispositions prises par de nombreuses autres pour favoriser l'hétérogénéité sociale. En effet, on observe que de nombreuses écoles qui ne rencontraient pas de problèmes d'inscriptions en sur-nombre se voient aujourd'hui assaillies de demandes et contraintes de réaliser un tirage au sort en raison des inscriptions multiples effectuées par des parents inquiets. À la prochaine rentrée, elles verront leur nombre d'élèves se réduire au gré des désistements et resteront ainsi dans l'incertitude jusqu'à mi-septembre au moins.

La vraie question, pour nos politiques, ne devrait-elle pas être de traiter le mal et non le symptôme? Plutôt que de décréter une hypothétique mixité sociale, ne devraient-ils pas viser une amélioration de la qualité de l'enseignement partout où c'est possible et nécessaire, en rendant ainsi tous les établissements également désirables? C'est ce que demandent les parents, et cette demande est tout à fait légitime. Mais c'est aussi, et même d'abord, le projet de toute société démocratique. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
5 NOVEMBRE 2008